

SEPTIÈME ÉDITION DU
CONCOURS

de la

GALERIE LA RALENTIE

autour du thème :

TRANSPARENCES

Peintures

Dessins

Gravures

Sculptures

Photographies

Les trois prix décernés sont :

- le Prix de la Ralentie
- le Prix du Jury
- le Prix du Public

Les trois lauréats seront récompensés par :

- un mois d'exposition à la Galerie la Ralentie en 2020
- l'édition du catalogue de l'exposition

Appel à candidature :

La galerie la Ralentie lance un appel à candidature, destiné à tout artiste. Le dossier de candidature doit comporter les éléments suivants :

- une biographie succincte
- trois photographies de l'œuvre réalisée avec titre de l'œuvre, format et techniques utilisées (**NB : il s'agit de trois photos d'une même œuvre. Il ne s'agit pas de trois photos identiques mais d'une photo d'ensemble de l'œuvre et deux autres de détails**)
- un bref texte de présentation de votre démarche artistique
- un chèque de quarante cinq euros à l'ordre de la galerie La Ralentie, correspondant aux frais d'inscriptions
- le fichier au format PDF à télécharger, à compléter et à signer

1. Envoi des dossiers

Les dossiers sont à transmettre avant le **15 avril 2020**,
par courrier postal, à l'adresse suivante :

Isabelle Floc'h

22-24 rue de la Fontaine au Roi

75011 Paris

*Merci de respecter impérativement cette adresse sinon dossier
irrécupérable.*

Nous vous signalons que tout dossier numérique reçu reste insuffisant à la prise en compte de votre candidature.

Attention ! Seuls les dossiers reçus par la poste et comportant les trois visuels de l'œuvre sur papier, ainsi que le règlement des frais d'inscription sont pris en compte et validés comme candidature pour le concours.

2. Sélections des artistes

La sélection des artistes se fera à partir des documents photographiques fournis et sera effectuée par le jury de la Ralentie. Le jury se compose de critiques d'art, d'historiens de l'art, de journalistes, d'agents artistiques et de plasticiens. Nous avons le plaisir de vous annoncer le jury constitué des membres :

- **Thierry Savatier** (historien de l'art/Specialiste du XIXème siècle)
 - **Elora Weill-Engerer** (directrice Art'nbox/galerie ETC))
 - **Olivier Bourgoïn** (directeur de l'Agence Révélateur)
 - **Jo Vargas** (artiste/peintre)
- **Christian Noorbergen** (critique d'art/commissaire d'exposition)

La sélection des lauréats se fait en deux temps :

- la semaine « Transparences » :

Dans un premier temps le jury pré-sélectionnera les artistes qui participeront à une semaine d'accrochage à la galerie du lundi 15 au samedi 20 juin 2020. Les candidats sélectionnés pour la semaine

« Transparences » en seront informés par courrier électronique au plus tard la mi-mai 2020.

Les artistes sélectionnés pour la semaine « Transparences » exposeront une seule œuvre. Durant ce temps d'accrochage, seront votés le Prix du Public, le Prix de la Ralentie et le Prix du Jury. À l'issue de la semaine, la sélection finale est annoncée au candidats au cours de la soirée du samedi 2020. C'est une soirée importante, dans la mesure du possible, nous encourageons vivement la présence des artistes habitant en province !

Attention, très important : *Compte tenu du nombre éventuel d'artistes sélectionnés les œuvres se doivent nécessairement être de taille moyenne, c'est-à-dire aux alentours de 70 x 90 cm. En cas de doute, n'hésitez pas à nous contacter.*

3. Le mois d'exposition « Transparences »

Les trois lauréats exposeront ensemble un mois à la Galerie la Ralentie. La galerie se charge de l'organisation de l'exposition dans toutes ses modalités (communication, accrochage, vernissage, catalogue). Chaque artiste bénéficie, pour exposer son travail, d'un espace individuel. Le choix final des œuvres et leur nombre, ainsi que la scénographie reviennent à la galerie. Dans ce sens, l'accrochage est effectué par l'équipe de la galerie. Nous tenons à vous prévenir que la Ralentie ne prend pas en charge les encadrements et les transports, et que les envois par La Poste, s'étant révélés par le passé hautement aléatoires (délais non

respectés, colis non arrivés), il est préférable de s'adresser à des transporteurs.

4. Frais d'inscription :

Précision importante concernant les frais d'inscription :

a) Frais de dossier :

L'appel à candidature est de quarante cinq euros. **Ces « frais de dossiers » sont obligatoires et resteront définitivement acquis à la Ralentie.** Ils correspondent à l'enregistrement, à la consultation, à la présentation du dossier devant le jury de la Ralentie. Ils doivent être réglés par chèque, émis à l'ordre de la Galerie la Ralentie et joint au dossier de candidature. Ils ne prennent pas en charge un éventuel renvoi de dossier à l'expéditeur.

b) Semaine d'exposition et frais de participation :

Seules les personnes présélectionnées, c'est-à-dire les personnes qui auront la garantie de participer à la semaine « Transparences », semaine au cours de laquelle seront votés le Prix du Public, le Prix de La Ralentie et le prix du Jury, devront régler la somme supplémentaire de **soixante cinq euros**. Les droits d'accrochage sont dus par les artistes sélectionnés dès la confirmation écrite de leur participation à la semaine « Transparences » et devront être réglés avant la semaine d'accrochage. Ils comprennent l'assurance des œuvres

durant l'exposition, l'installation des œuvres par la Ralentie, les frais de communication, de presse, les divers courriers.

Il est à noter qu'en cas de vente pendant l'accrochage la galerie de prend pas de pourcentage. Les dossiers sont à récupérer maximum 15 jours après la fin du concours, auquel cas ils seront détruits.

En vous souhaitant à tous, une belle inspiration !

Pour tous renseignements, veuillez nous contacter au :

01 47 00 32 24